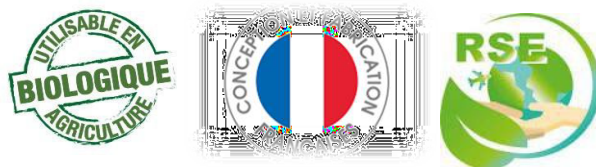


HYDROSPRIGGING

Ref : HM.SPRIG



BASE CCTP HYDRO-SPRIGGING « HM.SPRIG »

Pour contraintes spécifiques d'implantation d'un couvert végétal à partir de boutures de stolons ou boutures de sedums.

AVERTISSEMENT :

Chaque projet comporte des spécificités qui nécessitent parfois un affinement des quantités des intrants. Les données contenues dans ce document sont des moyennes employées sur des projets similaires.

Pour plus d'informations et l'élaboration du mélanges de semences, les Techniciens Euro-Tec sont à votre écoute – www.euro-tec.fr

Champ d'application :

Ce CCTP décrit le mode opératoire permettant la mise en végétation par HYDROSPRIGGING.

A contrario de l'HYDROSEEDING & l'HYDROMULCHING, l'HYDROSPRIGGING est une technique qui permet de garantir et favoriser l'enracinement des boutures ou fragments ne les maintenant en contact avec le sol et en limitant leur dessèchement pendant cette phase critique.

1 – MATERIEL D' HYDROSPRIGGING

L'ensemencement sera réalisé par HYDROSPRIGGING à l'aide d'un équipement spécifique du type HYDROMULCHER équipé d'une pompe volumétrique, ou centrifuge avec un « espaceur » répondant à la directive CE définissant les exigences en termes de sécurité et santé (Directive 98/37/EC) et compatibilité des matériels de chantiers avec les ondes électromagnétiques (Directive 98/336/EC).

Une plaque UE attestant du respect de ces directives doit être fixée sur l'équipement et un certificat d'homologation doit être remis au SPS (coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé)

Le matériel sera équipé de préférence d'une motorisation essence qui s'inscrit pleinement dans une démarche RSE avec volonté de protection des personnes en limitant les émissions sources de particules fines notamment et en limitant le bruit. Pour garantir une application « soignée » respectueuse des ouvrages et aménagements collatéraux, le matériel sera également équipé d'un enrouleur de tuyau semi rigide, d'une vanne de sectionnement et de buses amovibles.

Une fiche descriptive du matériel et le certificat d'homologation devra être joint à l'offre

1-1 Descriptif des fournitures

1-1-1- Les boutures

L'entreprise justifiera de la provenance des boutures et s'assurera que le temps entre la récolte et la mise en œuvre ne soit pas supérieur à 72 heures. Tout délai supplémentaire est hautement préjudiciable à la viabilité des boutures ou fragments.

L'entreprise justifiera également :

- le nom ou le code du fournisseur,
- L'origine
- L'espèce et la variété

Après chaque intervention, l'entrepreneur devra fournir au Maître d'ouvrage ou au Maître d'œuvre tous les éléments lui permettant de vérifier les qualités et quantités des semences mises en œuvre.

1-1-2 -Les conditionneurs de sol

Tous les engrais et amendements, devront être conformes au règlement CEE.

- Activateur de germination : VEGE-MAX ou équivalent
Apport sous forme liquide concentré et 100 % soluble d'acides humiques et fulviques.

Formulation :

Extrait humique total	17.50 %
Acides Humiques	7.50 %
Acides Fulviques	2.00%

1-1-3- Les produits de couverture

- Matrice fibrillaire d'implantation VERTOIT ou
équivalent

Les intrants du complexe sont d'origine France et vérifiés UAB : Utilisable en Agriculture Biologique conformément aux règlements (UE) n° 2018/648. Ces caractéristiques seront précisées sur le descriptif ou fiche technique.

Composition :

Traceur		1 % (vert)
Matière première	Cellulose recyclée / Pinus	
Longueur des fibres		2 à 6 mm
% Cellulose		30 %
% Fibre de bois		35 %
% Additif liant guar		5 %
% Biochar		10 %
% Additif fertilisants 7-2-9 (NFU 44-204) - OSYR inside		20 %
% Capacité rétention d'eau / poids sec (ASTM D7322)		1000 %
% Taux d'humidité	(+/- 2 % de variation)	8 %

1-1-4 L'eau du mélange hydraulique

L'eau destinée à la constitution du mélange hydraulique devra avoir des caractéristiques chimiques compatibles avec l'activité germinative des semences et la levée des plantules.

A charge pour l'Entreprise de se procurer les autorisations nécessaires au pompage de l'eau.

Avant le démarrage du chantier, l'Entreprise devra fournir au Maître d'ouvrage, sans que la responsabilité de celui-ci ne soit engagée, les justificatifs des autorisations de pompage obtenues auprès des autorités compétentes.

1-2 Hydromulching : Description de la mise en œuvre

4 – Dosages par hectare HYDROSPRIGGING L'application se fait en deux applications avec un « confortement » 6 à 12 mois après l'HYDROMULCHING initial.

	Premier creation
Mélange Euro-seeding "fragments" réf (Kg/ha)	2 000
Activateur de croissance VEGE-MAX (L/ha)	50
Matrice d'implantation VERTOIT (Bt/ha)	200

1-2-1 Réception des fournitures

Afin de favoriser le contrôle des fournitures, celles-ci devront être livrées obligatoirement en une fois.

1-2-2 Métré des ouvrages à ensemercer

La superficie des sites à enherber sera réalisée contradictoirement avant les travaux afin de prévoir la livraison en une fois des fournitures.